



COMPTE RENDU COMITE TECHNIQUE LOCAL  
17 et 23 septembre 2015

Un CT a été convoqué le 17 septembre essentiellement sur la mise en place de nouvelles structures.

Outre les traditionnelles approbations de PV, étaient soumis au vote : la création du Pôle d'Évaluation des Locaux Professionnels (PELP), la création du Pôle de Contrôle Revenus/Patrimoine (PCRP), le transfert du recouvrement des impôts des communes de Pelleautier et La Freissinouse de la trésorerie de Tallard au SIP de Gap.

Une présentation du Plan Annuel de Prévention nous a été faite tel qu'il est prévu par les textes.

À l'ouverture du CT les élus CGT ont lu la déclaration liminaire jointe en annexe traitant en grande partie des points abordés dans le CT .

Création du PELP

Patrick Rajot nous présente ce nouveau pôle comme l'achèvement de la réforme CDI/CDIF. Au début de l'expérimentation, l'évaluation des locaux professionnels a été transférée aux SIE du département mais la difficulté d'appropriation des procédures a contraint l'administration à rapatrier ces travaux au PTGC .

Le PELP serait donc créé pour coller à la réalité .

Les élus CGT précisent que le SIE de Gap n'a jamais été impacté par cette tâche .

La base de notre désaccord et de notre argumentaire part d'ailleurs de ce point.

D'une part, un emploi B est transféré du SIE au PTGC pour une mission qui n'a jamais été dans ce service. C'est purement et simplement une suppression d'emploi.

D'autre part, la mission est aujourd'hui accomplie par un agent C ALD. Or la fiche de l'administration propose la création d'une structure avec un cadre B.

Nous avons clairement exprimé notre désaccord, d'une part sur le calibrage de la cellule et d'autre part sur la position plus qu'inconfortable du cadre C qui n'aura aucune chance de stabiliser sa situation. Le projet présenté ne colle pas à la réalité et nous avons demandé la création d'un poste C.

Philippe Baudier s'engage à produire une lettre de mission pour maintenir l'agent sur la mission. Toutefois il ne reviendra pas sur le projet présenté.

Pour la CGT, la fragilité de la situation de l'emploi à la DGFIP induit que la situation d'un agent ALD ne peut être pérenne dans un service.

Seul un poste fixe garantit la pérennité de son positionnement à l'agent, nonobstant les suppressions d'emplois.

Par ailleurs si les missions du PELP le nécessitent, il doit être calibré avec 1 B et 1 C.

**Votes contre à l'unanimité donc convocation d'un nouveau CT (23 septembre)**

## Création du PCR

Selon Philippe Baudier, cette structure est nouvelle et suit la ligne directrice donnée par le Comité Technique de Réseau du 20/05/2014 et la Note du 11/12/2014.

L'expérimentation a été menée dans 14 directions depuis 2013 et consiste à adosser le contrôle des dossiers patrimoniaux à ceux du revenu.

La direction des Hautes Alpes a décidé de maintenir les emplois Fiscalité Immobilière sur les sites et de centraliser à Gap les emplois de CSP.

Nous sommes intervenus en premier lieu pour nous étonner de l'absence d'identification emploi/mission CSP concernant le site de Briançon. D'autant qu'il y a peu un cadre A y avait été détaché.

Nous avons ensuite dénoncé la différence de traitement entre les agents A et B faisant partie du périmètre.

Le non maintien du poste dans les sites excentrés concerne uniquement le cadre B d'Embrun. Les A FI conservant leur affectation résidence.

Philippe Baudier nous répond croire « à la synergie entre les agents », la mission CSP qui se mène du bureau uniquement est assurée par les agents B et doit être rassemblée à Gap alors que les inspecteurs FI vont sur le terrain pour leurs missions.

En second lieu, nous nous sommes étonnés du transfert du poste B FI de Gap au pôle enregistrement du SIE alors que l'agent pourrait conserver toutes ses missions.

L'agent rentrerait au SIE avec ses missions d'assiette mais quelles autres missions lui seront confiées ?

On suppose les difficultés à venir du SIE sur les missions de la comptabilité et de l'enregistrement d'où l'interrogation quant aux futures tâches.

De plus, qui va assurer la gestion de l'ISF et autres missions de contrôle assurées jusqu'à maintenant par le B FI ?

L'absence de concertation avec les agents concernés tant en termes de missions que de liaisons entre services a aussi été relevée.

Patrick Rajot a fait un point sur l'appui que devrait apporter le PCR au SIP en particulier en période de campagne IR.

La création de cette nouvelle structure interroge en effet sur l'accroissement des charges du SIP puisque le CSP de régularisation reste à sa charge.

**Après débat, le directeur accepte le transfert de l'emploi B FI de Gap au PCR avec l'ensemble de ses missions, la note cadre l'autorisant à le faire.**

**Le vote est ajourné, la fiche sera représentée avec la modification du B FI, et la mention des protocoles de liaison entre les services.**

## Transfert recouvrement de l'impôt des communes de La Freissinouse et Pelleautier au SIP de Gap

Nous avons regretté que l'administration fiscale calque son maillage territorial sur des décisions politiques qui sont de plus, loin d'être définitives.

Si les volumes transférés nous sont présentées comme peu importantes, elles viennent rajouter encore une charge au SIP de Gap.

**Votes contre CGT : 3 Solidaires : 2**

**Abstention FO : 1**

## Présentation PAP

Nous nous interrogeons sur le calibrage du poste de l'assistant de prévention dont les tâches ne diminueront pas si la DG veut vraiment réussir une politique de prévention des risques.

L'ensemble des interlocuteurs est tombé d'accord sur le manque d'appropriation du DUERP par les chefs de service et en conséquences par les agents.

Nous avons réclamé un effort de pédagogie lors de la présentation aux agents.

Philippe Baudier nous a fait part de la création d'une cellule « conditions de vie au travail » qui travaillera cette année sur l'écrêtement.

En restant dans le propos et un peu en forme de cri d'alarme, les élus CGT ont fait remarquer que le nombre d'interventions des pompiers sur la cité Desmichels depuis un an environ devient inquiétant...

## Point ajouté à la demande des OS : EDR

Au CT du 30 juin 2015, des décisions avaient été prises concernant le statut des EDR dans le département.

Un note de la DG avait remis en cause certaines dispositions sur les horaires tout en introduisant une notion de délais de route qui n'était pas du tout prise en compte dans notre département .

Après réunion des agents concernés et audiences des OS nous voulions que les décisions soient avalisées par une instance institutionnelle.

Philippe Baudier nous a présenté un projet de délais de route pour les résidences éloignées et les modalités d'application.

## Questions diverses

Les élus CGT ont soumis les questions suivantes :

- WC d'Embrun bouchés depuis 3 mois

Après un message à la mairie sans résultat, le BLII a fait intervenir un plombier.

Celui-ci n'a rien pu faire, car le problème se situe à plus de 7 mètres.

La mairie n'agissant toujours pas, Philippe Baudier a fait un courrier au Maire.

Il n'exclue pas de mettre une partie du loyer sous séquestre si rien n'avance.

La CGT a souligné que c'est une révolution dans le département, car nous l'avions demandé, sans effet, lors de problème du même type.

- Nous avons demandé (réitéré) une note départementale sur les délais de route.

Beaucoup de disparité selon les sites, les agents...

De manière globale, nous avons regretté le peu de sollicitation des agents concernés par les réformes. Pas de groupe de travail ou d'information qui éviterait pourtant rumeurs et potins en tous genres.

Les élus CGT s'inquiètent de la matière qui est de plus en plus sortie des services du département hors Gap. L'AGFIP a beau nous répéter que les transferts d'emplois, de missions, que l'expérimentation de postes sans caisse ne préfigurent pas de fermetures, nous attendons sans trop d'illusions de connaître la déclinaison des suppressions d'emplois dans le département.

## Reconvocation du 23 septembre.

En propos liminaire , nous avons demandé qu'en cette journée de lutte contre la discrimination syndicale, le PV mentionne notre soutien aux camarades des Bouches du Rhône. La direction a inscrit dans le DUERP des Bouches du Rhône les relations avec les représentants du personnel comme risque mortel. Nous demandons le retrait de cette mention.

Des fiches de travail rectifiées et tenant compte des décisions de la réunion précédente nous avaient été fournies.

Sur le PELP, ajout de la mention de la lettre de mission à l'agent ALD ;

Vote unanime contre.

Pour la CGT, toujours le problème du calibrage.

Sur le PCR, la fiche a été changée pour transférer l'emploi B FI de Gap au PCR.

Considérant que la modification va dans le sens de la sauvegarde de la mission bien que les pôles ne pourront pallier la perte d'efficacité liée aux suppressions d'emplois.

La CGT s'est abstenue.

Solidaires et FO ont voté contre.

### POUR :

- L'abandon de la démarche stratégique et de la revue des missions ;
- Le maintien du réseau de la DGFIP et l'arrêt des restructurations ;
- Le maintien de toutes nos missions au sein de la DGFIP ;
- Le comblement immédiat des vacances d'emplois ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois et la création des emplois nécessaires ;
- Le maintien du code du travail ;
- Le maintien des statuts particuliers nationaux et le respect de nos droits et garanties ;
- La revalorisation du point d'indice ;
- L'abandon du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) ;
- Le maintien et le développement d'un service public de qualité et de proximité.

**LE 8 OCTOBRE, TOUTES ET TOUS EN GRÈVE  
DANS LES MANIFESTATIONS !**